EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT DES ECOLES D

Envoyé en préfecture le 28/01/2021

Reçu en préfecture le 28/01/2021

Affiché le

ID: 064-200064160-20210128-2021_A7-DE

L'an deux mille vingt et un, le vingt-sept janvier, les membres du Comité syndical se sont réunis à GARLIN sous la présidence de Mme Michèle PLANTE.

Nombre de délégués	21
En exercice	21
Présents	20
Dont suppléants	0
Dont représentés	0
Votants	20
Dont pour	20
Dont contre	0
Dont abstention	0
Date convocation: 19/01/	2021

Membres présents :
Mme AMARE Mélanie, Mme BITAILLOU Françoise, M. CANIZARES Yann, M. COUET-LANNES Patrick, Mme DUFRECHE Marie-Hélène, Mme DUPLANTIE Marie-Claude, Mme FERRANDO Chantal, M. GUIRAUT Jean, M. LABROSSE Pierre, Mme LARROUDE Jacqueline, M LESCOLLE Grégory, Mme LORENZETTO-MARTINEZ Stéphanie, Mme MAILLE Julie, Mme MAILLOT Marie-Christine, M. MICHEL Dominique, Mme PLANTE Michèle, Mme POUBLAN FAIXO Sandra, Mme RODRIGUES Catherine, Mme UCHAN Samantha, Mme VOEGELI Noémie
Etait excusé :
M.DARBO Nicolas
Secrétaire de séance : M. COUET-LANNES Patrick

N°2021 A7- PROGRAMME DE TRAVAUX 2021 - RENOVATION SANITAIRES ECOLE MATARNELLE GARLIN - DEMANDE DE SUBVENTION

RAPPORT

Mme la Présidente rappelle au Comité Syndical qu'il est nécessaire d'effectuer des travaux de rénovation des sanitaires de l'école maternelle de GARLIN.

Elle ajoute que le dossier de demande de subvention a été établi par le Service Intercommunal du Patrimoine et de l'Architecture de l'Agence Publique de Gestion Locale et que la dépense a été évaluée à 76 311,17 € H.T.

Il convient maintenant de solliciter de l'Etat le maximum de subventions possible pour ce type de projet.

Le Comité Syndical,

Après avoir consulté le dossier, entendu la Présidente dans ses explications complémentaires et en avoir largement délibéré,

DECIDE - d'approuver ce projet,

- de solliciter de l'Etat le maximum de subventions possible pour ce type d'opération.

PRECISE que le financement de cette opération pourrait être réalisé en complément en autofinancement comme indiqué dans la notice de présentation du dossier de demande de subvention.

Ainsi délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Pour extrait conforme, La Présidente,

SYNDICAT DES ÉCOLES DE LA RÉGION DE GARLIN 64330 GARLIN

Michèle PLANTE